

Finances

REF : DAF2015054

Signataire : JB

Séance du Conseil Municipal du 17/09/2015

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

**OBJET : Versement d'une avance remboursable à l'association CMA Escrime - Approbation d'une convention liant la Ville à l'association et autorisation de signature**

**EXPOSE :**

L'association CMA Escrime a sollicité l'intervention de la Ville d'Aubervilliers en raison de difficultés de trésorerie qu'elle rencontre actuellement. En effet, l'association n'a pas, à ce jour, encaissé la subvention annuelle du Département de Seine-Saint-Denis, bien que celle-ci ait été inscrite au budget départemental pour un montant de 53 055 €. L'ordre de versement n'interviendra qu'après réunion de la Commission permanente, le 10 septembre prochain. Les délais de paiement pour les subventions pouvant atteindre 60 jours, le CMA Escrime risque de se trouver sous peu en situation de cessation de paiement.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de verser une avance remboursable de 40 000 € à l'association CMA Escrime pour lui permettre de combler ce creux de trésorerie. Cette somme sera remboursée dans son intégralité dès le versement de la subvention par le Département, et au plus tard le 31 décembre 2015, conformément au projet de convention liant la Ville à l'association.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 17 SEPTEMBRE 2015**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE**, le 17 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 septembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints au Maire,

**M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine**, M. LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, **ROZENBERG Silvère**, Mme LE MOINE Sandrine, **MM. KADDOURI Nouredine**, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, LOGRE Benoît, BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et **\*Conseillers Municipaux délégués**,

**POUVOIRS :**

Mme MILLA Josiane	Représentée par : M. Marc RUER
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme Maria MERCADER Y PUIG
Mme FAGARD Alice	Représentée par : M. CECCOTTI RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par : M. SANON Guillaume
Mme YONNET Evelyne	Représentée par : M. LOGRE Benoit
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par : M. VANNIER Jean-Yves
Mme VIGEANT Claire	Représentée par : M. ZAIRI Rachid
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

**Absents :** Mme TLILI Leila, MM. TLILI Mohamed Fathi, PLEE Eric, Mmes SIGNATE Rouguy, MM HAFIDI, RACHEDI, Mme ALVES.

**Secrétaire de séance :** Mme LE MOINE Sandrine

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances

Finances

REF : DAF2015054

Signataire : JB

**OBJET : Versement d'une avance remboursable à l'association CMA Escrime -  
Approbation d'une convention liant la Ville à l'association et autorisation de signature**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 modifiant le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la demande d'avance remboursable présentée par l'association CMA Escrime le 26 août 2015,

Vu le projet de convention relatif au versement par la Commune d'Aubervilliers d'une avance remboursable au profit de l'association CMA Escrime,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** le versement d'une avance remboursable de 40 000 € à l'association CMA Escrime qui sera remboursée dans son intégralité dès le versement de la subvention du Département, et au plus tard le 31 décembre 2015,

**DIT** que l'avance et le remboursement seront comptabilisés aux imputations suivantes :

	service	chapitre	article	fonction	code action
En dépenses (avances)	701	27	274	40	CMAESCRI
En recettes (remboursement)	701	27	274	40	CMAESCRI

**APPROUVE** le projet de convention relatif au versement par la Commune d'Aubervilliers d'une avance remboursable au profit de l'association CMA Escrime,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



*Chouder*

Reçu en préfecture le : 18/09/2015

Publié le : 18/09/2015

Certifié exécutoire le : 18/09/2015

L'adjoint délégué

Fethi CHOUDER



*Chouder*